

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 FEVRIER 2017

Etaient présents : M. le Maire, Mme ORDENER, M. MULLER, Mme ROUFF, M. BINDNER, Mme BOEGLER, MM. BARBIAN, D'ANTONIO, WAGNER, ORDENER, Mmes BAUM, FRANCOIS, CARL, BARBIAN, LABACH, M. FINCK, Mmes ROUSTIT, WENDLING, M. GIL, Mme EHRE

Excusés : MM. THIEL, BLECHSCHMIDT, KLOPP, Mmes MARMET, ALEXIS

Absents : Mme HERRESTHAL, MM. DREISTADT, WILLEMAIN, REITER

Ont donné procuration

M. THIEL à M. le Maire

M. BLECHSCHMIDT à M. BARBIAN

M. KLOPP à M. BINDNER

Mme MARMET à Mme ORDENER

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de M. Gilbert WEBER, à la suite de la convocation en date du 8 février 2017 adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

En préambule M. le Maire tient à remercier les services techniques municipaux pour la rénovation de la salle des séances.

Le PV de la séance du 14 décembre 2016 est adopté à l'unanimité :

Nombre de voix POUR	24
---------------------	----

M. le Maire propose de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour sous le n° 4 – Honoraires ECOFINANCE et sollicite l'accord de l'assemblée. Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à ce point supplémentaire.

COMMUNICATIONS

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée :

- les remerciements des familles suite aux condoléances adressées à l'occasion des décès de Mme Fernande MULLER, Mme Frieda DILLENSCHNEIDER*
- les remerciements de l'Association de Marins et de Marins Anciens Combattants de St Avold et environs pour la subvention accordée*
- les remerciements d'un riverain pour l'enlèvement d'une épave rue des Roses qui représentait un danger pour les enfants du quartier*
- le courrier du Directeur des services départementaux de l'Education Nationale en date du 4 janvier dernier nous informant de la faiblesse des effectifs prévisionnels en maternelle au sein de l'école primaire « Pierre Philipps » qui pourrait le conduire à procéder à un retrait d'emploi. A ce jour cependant aucune mesure n'est envisagée.*
- le projet de mise en place de « bibliothèques de rues » proposant des ouvrages en accès libre, à toute heure du jour et de la nuit, chacun pouvant venir retirer un livre à condition d'en déposer un autre à la place. M. D'Antonio précise qu'il s'agit d'une nouvelle approche pour promouvoir l'accès à la lecture pour tous, complémentaire à la bibliothèque municipale. L'opération sera menée conjointement par la municipalité et le conseil municipal des jeunes.*

Point 1 – Délégations (article L 2122-22 du CGCT) : compte-rendu au Conseil Municipal

Conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée est informée des décisions prises par application des délégations accordées par le Conseil Municipal en date du 19 juin 2014 :

- *Signature du marché : Fourniture de repas en liaison chaude
5,50 € TTC prix du repas, marché conclu pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2017*

Entreprise : SASU PISTER TRAITEUR

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Point 2 – Demande d'avance sur subvention C.C.A.S.

Mme ORDENER expose qu'une demande d'avance de subvention a été adressée à la commune par le C.C.A.S.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une avance de 20.000 euros au C.C.A.S.

Les crédits nécessaires seront inscrits lors du vote du budget 2017 à l'article 657362.

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le versement de cette avance

Nombre de voix POUR	24
---------------------	----

Point 3 - Demande d'enregistrement présentée par la société CGR ENVIRONNEMENT pour l'exploitation d'une installation de traitement de produits minéraux ainsi que d'une station de transit de produits minéraux à CARLING : avis du conseil municipal

M. BARBIAN informe le Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral n° 2016-DLP/BUPE-284 du 14 décembre 2016 portant ouverture d'une consultation du public sur le dossier d'enregistrement présenté par la société CGR ENVIRONNEMENT pour l'exploitation d'une installation de traitement de produits minéraux ainsi que d'une station de transit de produits minéraux à CARLING. Le dossier était tenu à la disposition du public du 9 janvier 2017 au 6 février 2017 inclus.

L'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement prévoit « la consultation du conseil municipal de la commune où l'installation est projetée, ainsi que celui des communes dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre ».

En tant que commune concernée, le Conseil Municipal de L'HOPITAL est appelé à donner son avis sur cette demande.

Après avoir entendu les précisions apportées par M. le Maire, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur la demande présentée par la société CGR ENVIRONNEMENT

Nombre de voix POUR	24
---------------------	----

Point 4 - Honoraires ECOFINANCE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que face à la baisse des dotations de l'Etat, la commune est activement à la recherche de solutions permettant de compenser cette perte.

Il a donc été décidé de confier le 19 février 2015 à la société ECOFINANCE la mission d'optimisation de la taxe foncière payée par la Ville.

Il s'agissait d'une mission en 2 étapes:

- Phase 1 : Présentation d'un état des lieux sur le patrimoine foncier de la ville dans un rapport écrit, mettant en avant les anomalies détectées.

Cette première étape était gratuite.

- Phase 2 : Mise en œuvre des préconisations du rapport.

La rémunération du cabinet sera égale à 50 % des économies réalisées dans la limite de 15.000 € HT.

Au cours de l'année 2016 la mise en œuvre des préconisations du cabinet a permis à la ville de bénéficier de dégrèvements représentant 71.576 € et d'une baisse de 30 % des taxes foncières payées par la ville entre 2015 et 2016.

Au vu du résultat de cette étude, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à régler la somme de 18.000 € au cabinet ECOFINANCE dans le cadre de ses honoraires.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017 à l'article 6042 « Achat de prestations de services ».

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les dispositions précitées

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>24</i>
----------------------------	-----------

Séance levée à 18h30